



Secrétariat Général

Réunion d'Urgence des Ministres de la CEEAC en charge des questions de Défense et de Sécurité, des Relations Extérieures, de l'Intégration Régionale et de la Protection de la Faune sur la mise en œuvre d'un Plan d'Extrême Urgence sur la Lutte Anti Braconnage dans la zone septentrionale de l'Afrique centrale.

Yaoundé (Cameroun), Hôtel Hilton, 21-23 mars 2013.

NOTE D'ORIENTATION

Contexte et justification

L'Afrique centrale abrite une biodiversité variée et diversifiée constituée, entre autres, des grands mammifères, comme les grands singes et les éléphants. Cette richesse naturelle est un atout considérable pour le développement de l'économie verte en Afrique centrale, une voie pour la diversification de l'économie de la sous-région hors pétrole et mines.

Aussi, conscients de cette manne naturelle, les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) dont certains sont également membres de la Commission des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC) comptent plusieurs aires protégées regroupées au sein du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC).

Parmi ces aires protégées, seize ont été retenues comme sites prioritaires pour les activités du programme Ecosystèmes Fragilisés d'Afrique Centrale (ECOFAC V) financé par l'Union Européenne pour une durée de quatre ans. Il s'agit de : la Réserve de Biosphère de Dja, les Parcs Nationaux de Campo Ma'an et de Boubou NDjida au Cameroun, les Parcs Nationaux d'Odzala-Kokoua et de Conkouati au Congo, le Parc National de la Lopé et le Parc National de Mayumba au Gabon, le Parc National de la Mbaéré-Bodjingué et les Zones Cynégétiques Villageoises en RCA, les Parcs Nationaux de la Salonga, de Virunga, de Garamba et la réserve de Tayna en RDC, le Parc National d'Obô à Sao Tomé & Principe et les Parcs Nationaux de Zakouma et le Parc National de Sena Oura.

A côté du cadre institutionnel favorable à la valorisation de la biodiversité et des aires protégées, les Etats membres de la CEEAC ont lancé plusieurs initiatives tant à l'échelle nationale que sous-régionale. Mais les résultats obtenus sur le plan socio-économique ne sont pas encore à la hauteur des attentes des Etats et surtout à celles des populations riveraines de plus en plus pauvres.

Récemment dans le but de combler cette lacune sur la valorisation économique aussi bien de la biodiversité que des aires protégées, les Ministres de la CEEAC en charge des Forêts et de l'Environnement et du Développement Durable ont approuvé le développement du Système de l'Economie Verte en Afrique Centrale (SEVAC) structuré autour, entre autres, du Programme d'Appui au Développement de l'Economie verte en Afrique Centrale. Celui-ci constitué de plusieurs programmes sectoriels dont le Programme d'Appui au Développement de l'Ecotourisme en Afrique Centrale et le Programme de Développement de l'Economie des Aires Protégées en Afrique Centrale.

Mais le développement de l'écotourisme et de l'économie des aires protégées sont fortement menacées par le braconnage qui depuis quelques années a pris des dimensions très inquiétantes par le fait que les braconniers sont de plus en plus organisés et équipés en armes de guerre. Ce sont des véritables bandes armées qui sévissent dans la sous-région à la recherche de l'ivoire dont la flambée des prix sur le marché international asiatique et du moyen orient justifient cette criminalité biologique et écologique.

Pour faire face à ce fléau qui devient une grave menace, non seulement pour la biodiversité, mais également pour la paix, la sécurité, l'intégrité des Etats, l'économie et le bien-être des populations, le Secrétariat général de la CEEAC, à travers le Programme Ecosystèmes Fragilisés d'Afrique Centrale (ECOFAC V) financé par l'Union Européenne, décide de la mise en place d'actions suivantes sur la base de plusieurs initiatives nationales et sous-régionales en la matière dont le projet d'Accord de Coopération tripartite entre le Gouvernement de la République du Cameroun, la République Centrafricaine et la République du Tchad relatif à la Lutte Anti Braconnage transfrontalière :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti braconnage (PEXULAB)** dans la zone du Nord Cameroun, Nord-Est RCA et Sud Tchad d'une durée de trois mois au plus;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Plan d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage (PAULAB)** dans les régions septentrionales de la sous-région à savoir Nord Cameroun, Nord-Est RCA et Sud Tchad d'une durée de deux ans au plus ;
- l'élaboration, l'adoption et le développement d'une **Stratégie de Lutte Anti Braconnage en Afrique centrale** pour un fonctionnement efficace et durable du **Système de Lutte Anti Braconnage en Afrique Centrale (SYLABAC) pour le moyen et le long terme**. Le SYLABAC est un système ouvert à l'intérieur et à l'extérieur de la sous-région. Il est constitué de plusieurs piliers et outils suivants : politique, sécuritaire/information, institutionnel, juridique/règlementaire, financier, marketing/communication, socio-économique, recherche/formation-innovation. Sa visibilité sur le terrain se fait à travers le **Programme de Lutte Anti Braconnage en Afrique Centrale (PROLABAC)**.

En raison de l'ampleur des conséquences du braconnage décrites plus haut, on enregistre de plus en plus de réactions émanant des Etats membres de la Communauté et de la Communauté internationale. Citons par exemple :

- le Plan d'urgence pour la sécurisation des Aires Protégées 2012-2017 (MINFOF, Cameroun) ;
- la déclaration des Ministres en charge de la Faune et des Aires Protégées sur le renforcement de la lutte contre le braconnage transfrontalier entre le Cameroun, la République Centrafricaine et le Tchad émanant de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) à NDjamena au Tchad du 5 au 6 juin 2012 ;
- la déclaration de l'atelier sous-régional sur le trafic d'espèces de faune sauvage et démantèlement des réseaux illicites transnationaux organisé à Libreville du 3 au 5 avril 2012 ;
- le projet d'Accord de Coopération Tripartite entre le Gouvernement de la République du Cameroun, la République Centrafricaine et la République du Tchad relatif à la lutte anti braconnage transfrontalière ;
- la lettre du 27 décembre 2012 de Madame Hilary CLINTON, Secrétaire d'Etat Américain, à Monsieur le Secrétaire général de la CEEAC ;
- la note conceptuelle du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse & Pêche et le Projet ECOFAUNE pour la recherche d'un appui pour une opération de lutte contre le braconnage transfrontalier dans le Nord Ets de la RCA.
- Le Plan d'Action sous-régional des pays de l'espace COMIFAC pour le renforcement de l'application des législations nationales sur la Faune sauvage (PAPECALF 2012-2017) adopté lors du conseil extra ordinaire des ministres en juin 2012 à Ndjamena ;

- le suivi de la Conférence de Presse du 4 décembre 2012 à Brazzaville intitulé « *Agissons ensemble contre le braconnage et le commerce illicite des produits de la faune sauvage en République du Congo* » ;
- La lettre du Chef de Délégation de l'Union Européenne au Cameroun à Son Excellence, Monsieur Philemon YANG, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Cameroun.

Au regard de ce qui précède et compte tenu de la présence signalée des braconniers en provenance du Soudan qui ont déjà traversé la RCA pour le Cameroun et le Tchad selon les informations récentes émanant aussi bien du programme ECOFAUNE de l'Union Européenne et basé en RCA que du Ministère des Forêts de la RCA, avec pour cible très probables les parcs nationaux de Bouba NDjida (Cameroun) et de Sene Oura (Tchad), le Secrétariat général de la CEEAC a décidé d'organiser en collaboration avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC): **Une Réunion d'urgence sur la Lutte Anti Braconnage dans la zone septentrionale (Nord-Cameroun, Sud Tchad et Nord Est RCA)** de la sous-Région.

En raison des menaces de cette nouvelle forme de braconnage sur la **Paix et la Sécurité en Afrique Centrale, premier axe des activités prioritaires de la Communauté et condition sine qua none pour le développement**, cette réunion va regrouper les Ministres en charge des questions de Défense et de Sécurité, ceux des Affaires Etrangères et des Relations extérieures, ceux de l'Intégration Régionale et ceux de la protection de la Faune des trois pays concernés. Se joindront à eux, les Ministres en charge de la protection de la Faune des sept autres Etats membres de la Communauté que sont Angola, Burundi, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo et Sao Tomé & Principe.

OBJECTIFS

L'objectif général de la réunion est l'adoption et la mise en œuvre dans les brefs délais d'un Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti Braconnage (PEXULAB) dans la zone septentrionale de la sous-région.

De façon spécifique, il sera question de :

- Présenter et adopter les aspects techniques et financiers du PEXULAB ;
- Présenter et adopter un calendrier pour l'opérationnalisation du PEXULAB ;
- Désigner un Chef d'Etat de la CEEAC, porte-parole de la lutte Anti braconnage en Afrique centrale et qui sera le Président du comité de suivi de la feuille de route y relative ;
- Discuter sur la Mobilisation des ressources nécessaires additionnelles pour la mise en œuvre du PEXULAB ;
- Désigner des personnalités de la sous-région et d'ailleurs, Ambassadeurs de la lutte anti braconnage en Afrique Centrale ;
- Présenter et adopter une feuille de route de lutte anti braconnage en Afrique centrale après la réunion extraordinaire.

RESULTATS ATTENDUS

La réunion vise à atteindre les résultats suivants :

- les aspects techniques et financiers PEXULAB sont discutés et adoptés ;
- le calendrier de l'opérationnalisation du PEXULAB est discuté et adopté ;
- le Chef d'Etat de la CEEAC, porte-parole de la lutte Anti braconnage en Afrique Centrale et Président du comité de suivi de la feuille de route est connu et ses missions sont définies;
- les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du PEXULAB sont évaluées, les fonds disponibles et à rechercher sont connus ;

- les personnalités de la sous-région et d'ailleurs, Ambassadeurs de la lutte anti braconnage en Afrique Centrale sont connus et leurs missions sont définies ;
- les missions du Chef de l'Etat, Porte parole de la Lutte Anti Braconnage, et celles des Ambassadeurs de Lutte Anti Braconnage en Afrique centrale sont discutées ;
- la feuille de route de lutte anti braconnage en Afrique centrale après la réunion extraordinaire est connue.

DEROULEMENT DE LA REUNION

La réunion d'urgence sera organisée autour d'un segment des experts deux jours et celui des Ministres d'une journée pour l'adoption des dossiers préparés par les experts.

PARTICIPANTS

Vont participer à cette réunion d'urgence :

- les Ministres en charge des questions de Défense et de Sécurité, ceux des Affaires Etrangères, ceux de l'Intégration Régionale et ceux en charge de la protection de la Faune du Cameroun, de la RCA et du Tchad ;
- les Ministres en charge de la protection de la Faune des sept autres Etats membres de la CEEAC ;
- les Ambassadeurs des Etats Unis et de l'Union Européenne au Cameroun ;
- les Ambassadeurs des pays asiatiques (Japon, Chine, etc.) au Cameroun ;
- les Organisations Non Gouvernementales de conservation de la nature spécialisée dans la Lutte Anti braconnage ;
- les Organisations sous-régionales spécialisées dans les domaines de la gestion durable des écosystèmes et de la biodiversité ;
- les Organisations du Système des Nations Unies basées au Cameroun ;
- les organisations internationales ayant des programmes de Lutte contre la criminalité faunique (ex. INTERPOL) ;
- les Organisations Financières internationales et sous-régionales ;
- les institutions Nationales de conservation ;
- les Médias internationaux, sous-régionaux et internationaux.

PARTENAIRES

- Union Européenne
- Etats Unis
- Ambassade de France

MEDIAS

- RFI ;
- BBC ;
- AFRICA 24 ;
- France 24 ;
- Médias Nationaux des Etats membres de la CEEAC ;
- Afrique Environnement Plus ;
- Jeune Afrique ;
- Etc.